

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs franco.)

LAUSANNE, 13 Janvier.

Bulletin de l'Extérieur.

La pensée officielle du gouvernement français sur la question des Romagnes se trouve dans la lettre suivante de l'Empereur au pape :

Très-Saint-Père,
La lettre que Votre Sainteté a bien voulu m'écrire le 2 décembre m'a vivement touché et je répondrai avec une entière franchise à l'appel fait à ma loyauté.

Une de mes plus vives préoccupations, pendant comme après la guerre, a été la situation des Etats de l'Eglise, et certes parmi les raisons puissantes qui m'ont engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la crainte de voir la révolution prendre tous les jours de plus grandes proportions. Les faits ont une logique inexorable, et, malgré mon dévouement au Saint-Siège, malgré la présence de mes troupes à Rome, je ne pouvais échapper à une certaine solidarité avec les effets du mouvement national provoqué en Italie par la lutte contre l'Autriche.

La paix une fois conclue, je m'empressai d'écrire à Votre Sainteté pour lui soumettre les idées les plus propres, selon moi, à amener la pacification des Romagnes, et je crois encore que si dès cette époque Votre Sainteté eût consenti à une séparation administrative de ces provinces et à la nomination d'un gouverneur laïque, elles seraient rentrées sous son autorité. Malheureusement cela n'a pas eu lieu et je me suis trouvé impuissant à arrêter l'établissement du nouveau régime. Mes efforts n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, et la démission de Garibaldi a préservé les marches d'Ancône d'une invasion certaine.

Aujourd'hui le Congrès va se réunir. Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint-Siège sur les Légations : néanmoins il est probable qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la violence pour les soumettre. Car, si cette soumission était obtenue à l'aide de forces étrangères, il faudrait encore occuper les Légations militairement pendant longtemps. Cette occupation entretiendrait les haines et les rancunes d'une grande portion du peuple italien, comme la jalouse des grandes puissances ; ce serait donc perpétuer un état d'irritation, de malaise et de crainte.

Que reste-t-il donc à faire ? car enfin cette incertitude ne peut pas durer toujours. Après un examen sérieux des difficultés et des dangers que présentaient les diverses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et, quelque pénible que soit la solution, ce qui me paraîtrait le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siège, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées. Si le Saint-Père, pour le repos de l'Europe, renonçait à ces provinces, qui depuis cinquante ans suscitent tant d'embarras à son gouvernement et qu'en échange il demandât aux puissances de lui garantir la possession du reste, je ne doute pas du retour immédiat de l'ordre. Alors le Saint-Père assurerait à l'Italie reconnaissante la paix pendant de longues années et au Saint-Siège la possession paisible des Etats de l'Eglise.

Votre Sainteté, j'aime à le croire, ne se méprendra pas sur les sentiments qui m'animent ; elle comprendra la difficulté de ma situation ; elle interprétera avec bienveillance la franchise de mon langage, en se souvenant de tout ce que j'ai fait pour la religion catholique et pour son auguste Chef.

J'ai exprimé sans réserve toute ma pensée et je l'ai cru indispensable avant le Congrès. Mais je prie Votre Sainteté, quelle que soit sa décision, de croire qu'elle ne chan-

OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE

Altitude 519 m.

| 1860 — Janvier 12 | HAUT ^E DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°. | | | | TEMPÉRATURE en degrés centigrad. | | EAU en 24 h. Millim. |
|----------------------------|--|-------|-------|-------|-------------------------------------|----------|----------------------------|
| | 8 h. | midi. | 2 h. | 4 h. | Minimum. | Maximum. | |
| | 720,6 | 720,5 | 720,3 | 720,4 | — | 0,9 | + 3,3 |
| | | | | | | | 4,9 |

gera en rien la ligne de conduite que j'ai toujours tenue à son égard.

En remerciant Votre Sainteté de la bénédiction apostolique qu'elle a envoyée à l'Impératrice, au prince impérial et à moi, je lui renouvelle l'assurance de ma profonde vénération.

De Votre Sainteté,
Votre dévot Fils,
NAPOLÉON.

Palais des Tuilleries, 31 décembre 1859.

Le *Morning-Post* publie un article que l'on considère comme un manifeste du gouvernement anglais en réponse à la brochure le *Pape et le Congrès* et à la lettre de l'empereur Napoléon à Pie IX.

Lors même que le pape céderait la Romagne, l'Angleterre ne garantira jamais à la cour de Rome son autorité sur le reste des Etats qui lui seraient laissés.

L'Angleterre a communiqué aux autres puissances ses vues sur la future organisation de l'Italie centrale.

Suivant le cabinet britannique, l'annexion pure et simple des Etats de l'Italie centrale au Piémont serait de toutes les solutions la meilleure, et si les puissances demandaient un nouveau vote populaire pour s'éclairer sur les vœux véritables des Italiens, l'Angleterre serait toute prête à donner les mains à ce moyen de résoudre la difficulté.

L'Angleterre, toutefois, a mis une réserve à cette proposition. Il pourrait arriver que le suffrage universel auquel on ferait appel dans l'Italie centrale ne se déciderait pas en faveur de l'annexion au Piémont, mais, au contraire, qu'il demandât la création d'un royaume central séparé des Etats du roi Victor-Emmanuel. S'il en était ainsi, l'Angleterre a prévu les puissances qu'elle poserait le principe et qu'elle le défendrait, qu'aucun membre des familles souveraines des cinq grandes puissances ne pourrait monter sur le nouveau trône qui viendrait d'être ainsi créé.

Dans un autre article, le *Morning-Post* fait ressortir l'augmentation des relations commerciales entre la France et l'Angleterre, ainsi que la tendance libérale, commercialement parlant, des deux gouvernements.

Après ces considérations, le *Morning-Post* ajoute que les deux nations seront sans nul doute grandement satisfaites d'apprendre que des négociations sérieuses sont engagées entre le gouvernement britannique et le gouvernement français pour arriver à la conclusion d'un traité de commerce établi sur des bases larges et libérales, à l'avantage mutuel des deux nations.

On écrit de Rome, en date du 6 janvier, que les avis du Sacré-Collège sont partagés ; quelques membres conseillent une politique conciliante, mais la majorité persiste dans le système de résistance absolue. Le pape est indécis.

Les manifestations contre l'autorité pontificale commencent à se multiplier dans les Marches. On parle beaucoup de celles qui ont eu lieu dans les théâtres d'Ancône et de Pesaro.

Des lettres de Naples, en date du 7, manifestent des appréhensions sur la durée du système actuel. Si le gouvernement persévere dans cette voie, il

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du *Nouvelliste Vaudois*, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne. — Le *Nouvelliste* paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

sera débordé par l'opinion et une crise se produira infailliblement.

Une déclaration insérée dans la *Gazette officielle* du gouvernement piémontais a pour but de démentir d'une manière formelle les bruits répandus sur son ingérence dans les partis et dans la polémique de la presse périodique. Le gouvernement, observateur des principes constitutionnels, tient fermement au programme de la politique italienne libérale, et reste en dehors des luttes des partis.

Les dames vénitiennes ont envoyé un drapeau brodé au 6^e régiment de l'Italie centrale, brigade Parme ; les dames de Vérone en ont envoyé un aussi pour un des autres régiments de l'Italie centrale ; l'un et l'autre sont magnifiques et très riches.

La province de Brescia a décreté un emprunt de 800,000 livres pour l'armement de la garde nationale.

L'Angleterre, en même temps qu'elle distribue cent mille carabines Enfield à ses volontaires, convaincu que la liberté est une dans tous les pays, envoie spontanément son obole pour l'achat des fusils Garibaldi. Déjà le *Daily News* a fait verser dans la caisse de cette direction plus de cinq mille francs comme offre collective de onze souscripteurs, et dans ce moment, il y a d'autres souscriptions pour la somme de mille liv. sterling environ. D'importantes fabriques de Glasgow et d'autres pays manufacturiers, des banques actives et laborieuses de la Cité, des meetings populaires et des membres des deux Chambres de ce pays libre, envoient de l'argent et des vœux pour le *Garibaldi musket fund*.

Un navire américain vient d'arriver à Queenstown avec une cargaison de 23,500 mousquets offerte au général Garibaldi par les Américains amis de la cause italienne.

Une correspondance de Posen, adressée au *Breslauer-Zeitung*, annonce que les Polonais ont aussi l'intention de porter leur cause, au nom de la nation polonaise entière, devant le prochain congrès. Les membres de cette députation seront les hommes les plus distingués de l'émigration.

Les tempêtes continuent dans le détroit. Le vapeur *Santa-Isabel* s'est perdu sur des rochers dans la baie d'Algésiras. L'armée espagnole a reçu de nouveaux approvisionnements.

D'après les dernières lettres de Chine, la tranquillité est entièrement rétablie dans la ville de Canton. On se souvient qu'à la suite des événements du Pei-ho la population chinoise de cette ville avait témoigné une hostilité envers les Européens qui obliga les commandants des corps d'occupation anglais et français à prendre d'énergiques mesures pour leur défense.

FRANCE

Tous les journaux commentent la lettre de l'empereur. La *Patrie* estime que ces concessions sont impossibles. Le Saint-Siège doit faire le sacrifice des Légations. Quelqu'extrême que soit la situation actuelle, une inspiration soudaine pourrait réparer les plus grandes fautes. La retraite d'un homme suffirait, que le cardinal Antonelli se retire devant le mouvement d'opinion qui commence à se mani-

fester et l'Italie, la France, le monde catholique retrouveront Pie IX.

Il paraît qu'en France les chefs du parti clérical et légitimiste avaient songé à tirer parti de la puissante organisation des Associations charitables pour fomenter une agitation redoutable en faveur des droits temporels du saint-siège. Le gouvernement a eu connaissance de ces projets et il a pris la résolution de tenir tête aux embarras dont on le menaçait. Un article publié par le *Constitutionnel* a avisé les Associations des dangers auxquels elles s'exposeraient si elles voulaient mêler la politique au but réel de leur existence. Cette communication a produit sur le public, et surtout sur les intéressés, une impression dont l'efficacité n'est pas douteuse.

M. l'abbé Sisson, directeur de l'*Ami de la Religion*, condamné à trois mois de prison pour publication d'une fausse lettre de Victor-Emmanuel à Napoléon III, ne s'est pas pourvu en appel, et il s'est présenté ces jours derniers à la Conciergerie pour y subir sa peine ; mais on a refusé, dit-on, de le recevoir, en lui faisant savoir qu'il n'avait jamais été dans l'intention du gouvernement de lui faire subir d'emprisonnement.

Lord Cowley est de retour de Londres depuis le 10.

Le prince et la princesse de Metternich assistaient au grand bal donné mercredi aux Tuilleries.

Le ministre de l'église anglicane à Paris, desservant une chapelle ouverte au culte anglican, rue St-Honoré, à Paris, avait institué un service en langue française pour les familles anglaises établies à Paris. Le parti ultramontain vient d'avoir recours au bras séculier pour arrêter ce qui lui paraissait une tentative de prosélytisme, et l'autorité administrative vient d'ordonner la cessation de ce service. Le Conseil d'Etat est saisi des réclamations de quelques notables du public anglais.

FAITS DIVERS.

Dès le printemps, toute l'Italie centrale aura une armée de 40,000 hommes. Au lieu de 50 régiments pour la Romagne, Parme et Modène, il y aura 65 bataillons d'infanterie de ligne et d'infanterie légère, dont 28 appartiendront à la Toscane seule.

On écrit de Rome qu'une adresse se signe dans le Ghetto pour être envoyée au Congrès. Elle est remplie de faits qui démontrent la déplorable situation faite aux israélites par des règlements anciens maintenus en vigueur.

Il leur est défendu de s'adonner à l'étude des arts, des sciences, des lettres, et même à l'exercice des arts mécaniques. Il leur est interdit également de cultiver la musique, qui réjouit les coeurs, disent-ils ; malheur à un Hébreu s'il fait chanter ou jouer d'un instrument dans une réunion publique ! la police et le Saint-Office s'empresseraient de s'emparer de lui et de lui infliger de fortes amendes.

Alexandre Dumas est arrivé à Milan pour étudier les conditions actuelles de l'Italie. Il se propose d'écrire, avec sa verve et sa facilité bien connues, de sympathiques *Impressions de voyage*.

Trois personnes ont été arrêtées à Florence, comme prévenues d'avoir jeté les bombes dont nous avons parlé dans un précédent numéro. L'une de ces personnes est un ferblantier, et les deux autres sont, dit-on, des ex-gardes nobles.

En Angleterre, le mouvement des volontaires continue à être activement encouragé par le gouvernement anglais. Le ministère de la guerre vient d'autoriser la formation de corps spéciaux pour des enfants de 15 à 18 ans, qui apprendront ainsi, dès leur jeune âge, l'exercice du fusil.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Une note de l'ambassade de France concernant la position faite aux juifs dans certains cantons a été remise au Conseil fédéral. Elle est envoyée aux cantons avec recommandation, à l'instar de la note anglaise et de celle des Etats-Unis sur le même sujet.

Le consul suisse à Buenos-Ayres, ayant obtenu une entrevue du général Urquiza, président

de la Confédération argentine, a saisi cette occasion de lui recommander les colonies suisses dans ce pays. Le général s'est prononcé d'une manière très favorable sur ces établissements.

Le Conseil fédéral avait suspendu l'adoption définitive de ses propositions pour la réduction du droit de transit jusqu'à la réponse du gouvernement badois sur certaines facilités qui lui étaient demandées, relativement aux rapports frontières, en matière de douane, etc. Cette réponse vient de parvenir, et bien qu'elle ne soit pas encore complète, en ce que la correction du cours du Rhin n'y est pas traitée, le Conseil fédéral a néanmoins adopté définitivement le message et les propositions à soumettre aux deux Conseils.

Les commissions suivantes ont été désignées par le bureau du *Conseil national* :

Gestion du Conseil fédéral pour 1859 : MM. Stehlin, Blanckenay, Benz, Gonzenbach, Sprecher, Piaget, Bossard.

Budget de 1861 : MM. Karrer, Feer-Herzog, Lauterburg, Dapples, Vonderweid, Waffler-Egli, Jenni.

Pétitions : MM. Hungerbuhler, Dr Escher, Martin, Dr Blosch, Keller.

Au *Conseil des Etats*, la commission de *gestion* et du *budget* pour 1861 est composée de MM. Dubs, Haberlin, Briatte, Dr Blumer, Stähelin, Dr Schenck, Welti.

Commission des *pétitions* : MM. Haberlin, Humbert, Caflisch, Steinegger, Sutter.

Vallée des Dappes : MM. Vigier, Wenger, Riggenbach, Weber (Lucerne), Monighetti.

Projet sur *l'habillement et l'équipement des troupes* : MM. Kappeler, Schenk, Affolter, Wenger, Meyer (Lucerne), Burli, Ziegler.

M. Martin n'étant pas encore arrivé à Berne, M. le colonel Bontems le remplacera dans la commission pour la vallée des Dappes.

La commission établie par le *Conseil des Etats* pour la fixation des indemnités revenant aux cantons pour la cession de la régle des postes, s'est divisée, on le sait, en deux fractions, dont voici les propositions.

Les propositions de la première fraction de la commission, composée de MM. Briatte, Stähelin, rapporteur, et Schenk, sont ainsi conçues :

Art. 1^{er}. Si le produit net de l'administration des postes ne suffit pas au paiement intégral de l'indemnité revenant aux cantons, la différence sera, lors de la clôture du compte, portée à compte nouveau au crédit des cantons.

Si le produit net de l'une des années subséquente dépasse l'indemnité due aux cantons, l'excédant leur sera remis, à titre de dédommagement complémentaire, jusqu'à ce qu'ils soient intégralement couverts des déficits des années précédentes.

Les excédants ultérieurs seront versés dans la caisse fédérale et ne pourront, en cas de déficits subséquents, servir à les combler.

Art. 2. La Confédération fournira à ses frais le matériel nécessaire à l'exploitation des postes. L'administration des postes servira chaque année à la caisse fédérale l'intérêt à 4 % de la valeur de l'inventaire, et paiera en outre à la Confédération une indemnité équitable pour la détérioration successive du matériel.

Art. 3. Les comptes rendus jusqu'à ce jour seront révisés dans le sens des dispositions ci-dessus, et la Confédération paiera aux cantons le contingent qui leur reviendra à teneur des comptes révisés.

Le déficit qui resterait encore du aux cantons leur sera porté à compte nouveau.

Art. 4. L'indemnité payée en 1853 au prince de Thurn et Taxis pour la cession des postes du canton de Schafouse, sera supportée par la Confédération. En retour, l'administration des postes lui servira l'intérêt annuel de cette somme sur le pied de 4 %.

Art. 5. Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale un rapport et des propositions sur l'exécution du présent arrêté.

La seconde fraction de la commission, composée de MM. Häberlin, Welti et Dubs, formule ses propositions comme suit :

Les art. 1^{er}, 2 et 3 comme ceux de la proposition précédente. L'art. 4 comme l'art. 3 de la même proposition. Vient ensuite l'art. 4 ainsi conçu :

Art. 4. Pour le règlement définitif des déficits antérieurs, la caisse fédérale paiera aux cantons, avec intérêts à dater du 1^{er} janvier 1859, une somme de 1,258,293 fr. 73 cent, savoir :

| | |
|---|--|
| La valeur de l'inventaire au 31 décembre 1858 : | |
| Fr. 1,390,342 63 | dont à déduire la dette grevant cette |
| 249,543 10 | valeur soit |
| 117,500 — | plus la somme déboursée pour l'indemnité Thurn et Taxis, savoir |
| 117,500 — | Cette somme sera versée aux cantons dans la proportion admise par l'échelle des indemnités postales. |

Art. 5. Le compte pour l'année 1859 sera dressé d'après les principes qui précèdent; en revanche, toutes les réclamations que les cantons ou la Confédération pourraient avoir à s'adresser réciprocement, à raison des comptes antérieurs, seront considérées comme définitivement réglées.

Art. 6. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution de cet arrêté.

CONSEIL NATIONAL.

Séance de jeudi 12 janvier.

M. de Miéville fait rapport au nom de la commission chargée de l'examen du recours d'Heitzmann, de Turbenthal, au canton de Zurich, établi à Wyl, canton de St-Gall. Il réclame contre une décision du conseil communal de son lieu d'origine qui lui refuse un nouvel acte d'origine jusqu'à ce qu'il ait rempli certains engagements d'acquitter des impôts et de remboursements dus à sa commune. Le Conseil fédéral avait fait répondre au citoyen Heitzmann, sur un recours semblable, que s'il ne s'agissait que du paiement d'impôts ou du remboursement de subsides accordés à son père défunt, il ne pouvait astreindre cette commune à lui délivrer un acte d'origine avant qu'il ait, de son côté, rempli ses engagements envers elle.

La commission reconnaît que cette question peut se lier, à un certain point de vue, au libre établissement, mais comme il s'agit ici du paiement d'un impôt perçu indistinctement sur tous les ressortissants de la commune, contre le principe duquel on ne s'élève pas, ainsi que d'engagements pris de rembourser des subsides reçus, la commission admet le prononcé du Conseil fédéral et conseille le rejet du recours.

M. Gutzwiller reproduit en allemand le rapport verbal de M. Demiéville et appuie les conclusions de la commission, qui sont en effet adoptées.

M. le président communique un message concernant une rectification de frontière sur la limite du canton des Grisons.

M. Demiéville propose le renvoi de ce message à la commission chargée d'examiner la question se rattachant à la vallée des Dappes. Cette proposition reste en minorité. Une commission spéciale sera nommée.

M. Fuog demande la réouverture de la discussion sur le recours Heitzmann. Cette proposition, mise aux voix ne réunit que quelques suffrages.

CONSEIL DES ÉTATS.

Séance du 12 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. BRIATTE.

Ordre du jour : Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport concernant la délimitation des frontières dans le canton des Grisons entre Münster et Taufers. La commission propose d'autoriser le Conseil fédéral à approuver les arrangements qui ont été pris par les commissaires. Il a été fait des concessions de part et d'autre, la commission a trouvé qu'elles étaient équitables. Quant aux autres points qui n'ont pas pu être réglés, la commission propose d'autoriser le Conseil fédéral à continuer des négociations par voie diplomatique. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport du Conseil fédéral sur la fixation de l'indemnité à payer aux cantons pour les postes.

La commission a fait un volumineux rapport qui a été imprimé et distribué aux membres du Conseil.

M. Stähelin, rapporteur de la commission, avant que la discussion soit ouverte, croit devoir rappeler les principaux points de cette question et justifier les propositions de la première fraction de la commission. M. Dubs indique les motifs qui ont engagé la seconde fraction à proposer une somme fixe pour terminer cette affaire. Il fait ressortir les conséquences qu'auraient pour les cantons l'adoption des propositions du Conseil fédéral, en effet après que les cantons auraient payé le maté-

NOUVELLISTE VAUDOIS

riel, ils devraient en payer l'intérêt à la Confédération; les propositions du Conseil fédéral sont une ironie jetée sur la réclamation des cantons; c'est une véritable moquerie du département des finances, et M. le directeur du département des postes a été obligé d'en convenir dans le sein de la commission, où il avait été appelé.

M. Haeberlin, membre de la commission. Plus il a examiné les propositions de la majorité, plus il a eu de scrupule au point de vue constitutionnel et politique, ce qui l'a obligé à soumettre au Conseil les propositions particulières telles qu'elles figurent au rapport.

Après l'exposé des membres de la commission, on passe à la discussion du projet d'arrêté de la commission; sur la demande de MM. les conseillers fédéraux Fornerod et Næf, il est entendu qu'à l'occasion de l'art. 1^{er} on pourra traiter toute la question.

M. Fornerod ouvre la discussion. Il prétend d'abord que c'est sous l'impression de l'exubérance de la caisse fédérale et de déficits dans les caisses cantonales que la proposition a été faite; et c'est bien à tort. L'orateur reprend l'historique depuis 1832, pour faire voir qu'on a voulu que la Confédération perçut aussi un revenu de la régale des postes. Après avoir fait l'historique de la manière dont on est venu à reconnaître que la comptabilité n'avait pas été tenue à l'avantage des cantons. L'orateur, après avoir reconnu que le mode proposé pour l'avenir est juste et équitable, ne veut pas qu'on l'applique au passé; si, dit-il, on s'était douté qu'il chargerait autant de mémoires, le Conseil fédéral aurait pu traiter la question beaucoup plus à fond. Il trouve qu'il n'est pas équitable de revenir sur le passé, quoiqu'il soit parfaitement légitime de réviser les comptes, s'il y a eu des erreurs. Mais si on veut revenir sur le passé, il faut tenir compte à la Confédération des intérêts pour le matériel, il ne faut pas laisser ce qui lui est favorable et ne prendre que ce qui est avantageux aux cantons.

En ce qui concerne le sens de la constitution il faut s'en tenir à la lettre; vouloir interpréter, c'est tomber sous la domination des juristes, puisque la grande masse du peuple ne peut pas discuter sur l'interprétation, ce serait tomber dans l'anarchie, arriver à ce qui s'est passé dans le Bas-Empire. Il se livre à une longue argumentation pour démontrer que l'art. 33 de la constitution ne peut pas être entendu dans le sens que les cantons peuvent réclamer des indemnités lorsque les revenus des postes permettraient de leur rembourser ce qu'il auraient perdu antérieurement. — Un point encore qui dénote l'avarice de ceux qui veulent réclamer à la Confédération, c'est ce qui concerne le rachat de la régale des postes du canton de Schaffhouse à la maison princière de Thurn et Taxis.

On est jaloux de la fortune de la Confédération, elle n'est pas aussi grande qu'on se l'imagine: des fonds disponibles après le double contingent qui doit être dans les caisses, il ne reste guère que 1,150,000 fr. D'ailleurs que feront les cantons de cette minime somme de 1,258,000 fr., qui répartie entre tous donne à chacun fort peu de chose, tandis que la Confédération pourrait faire beaucoup avec cette somme là.

L'heure étant avancée, la séance est levée et renvoyée à demain, à 9 heures du matin.

Le comité central de la société fédérale des carabiniers était réuni à Berne hier dans l'après-midi, pour prononcer sur les prétentions rivales de Neuchâtel et d'Unterwald (Nidwald) dont les sections de carabiniers sollicitent pour Stanz et la Chaux-de-Fonds le tir fédéral. Le sort a prononcé en faveur de Nidwald.

NOUVELLES DES CANTONS

Zurich. — Un écrivain militaire de renom, le Dr Schulz-Bodmer de Darmstadt, vient de mourir à Zurich, à l'âge de 62 ans. Il était depuis quelques années ressortissant de Bâle-Campagne.

Glaris. — M. le colonel Koenig d'Ennenda qui, depuis son retour des régiments suisses, est au service de la Hollande, a été promu au rang de major-général.

Soleure. — La commune de Soleure a décidé de fonder une école d'artisans-apprentis.

Genève. — A Confignon, le jour de Noël, il s'est constitué une section du Piusverein, laquelle compte déjà trente membres.

CANTON DE VAUD.

Le Conseil d'Etat a promu au grade de capitaine d'armement, pour le 1^{er} arrondissement militaire, le citoyen Louis-Baptiste Delafontaine, à Chardonne.

C..., 9 janvier 1860.

On est heureux de constater que, par le temps d'égoïsme qui court, il existe encore des hommes qui envisagent le dévouement comme un *devoir*. Ces hommes là sont rares, il est vrai; mais cette rareté ne doit nous les rendre que plus estimables. Ce sont les gardiens de cette belle maxime : « Tout à tous »; parmi eux est certainement M. Archinard, pasteur à St-Cierges.

Ce zélé citoyen, pendant la belle saison, a consacré une partie du temps que lui laissaient ses occupations, d'ailleurs fort nombreuses, à donner à MM. les régents de la conférence de St-Cierges, et, disons-le, à tous ceux qui y ont voulu assister, une explication raisonnée et savante des Evangiles. Mais là ne devait pas se borner l'œuvre désintéressée de M. Archinard: nous venons d'apprendre qu'il a entrepris d'exposer et de développer, dans une suite de séances, cette épisode de notre histoire religieuse : *De l'introduction de la Réforme dans le canton de Vaud*. Le sujet est vaste, comme on le voit, pour quiconque veut s'écartier tant soit peu du domaine des faits généraux pour entrer dans le domaine des particularités; il pourrait même paraître ennuyeux à certaines personnes; mais M. Archinard, dont les talents, joints à une grande facilité d'élocution, sont suffisamment connus, ne manquera pas de le colorer de ce charme qu'on rencontre dans ses prédications.

La première séance a dû avoir lieu hier, et, quoique nous y fussions invités, nous n'avons pu y assister, ce que nous regrettons infiniment. Mais nous ne renonçons pas pour cela au plaisir d'entendre M. Archinard, et, ainsi que d'autres, nous attendons ce moment avec une véritable impatience. Dans une prochaine lettre, si vous le permettez, je reviendrai sur ce sujet, qui ne peut manquer d'intéresser beaucoup de vos lecteurs de nos contrées.

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de publier les quelques lignes suivantes dans un de vos prochains numéros? Dans les communes de Vaugondry, Romairon, Fontanezier, etc., nous recevons seulement le lundi la *Feuille des avis officiels*, journaux, lettres, etc., qui arrivent à Grandson le vendredi soir... C'est ainsi qu'aujourd'hui 9 janvier, à 11 heures, je reçois une lettre par laquelle je suis invité à assister, aujourd'hui à midi, à l'enterrement d'une de mes tantes demeurant à dix lieues d'ici... C'est ainsi encore que le vendredi matin 16 décembre dernier, mes parents, demeurant aussi à dix lieues d'ici, m'ont écrit une lettre pour me prier d'assister à l'enterrement d'un de mes beaux-frères le dimanche suivant 18... Mais comment faire, puisque cette lettre, arrivée à Grandson le vendredi soir, m'a été remise, comme d'habitude, seulement le lundi à une heure du jour... Ayons-nous le droit de nous plaindre? Dans le cas contraire, ne serions-nous pas traités comme des parias de la famille suisse?

Je pourrais multiplier les exemples pour prouver que l'administration des postes néglige notre petit coin reculé, mais comme mon intention n'est pas de nuire à mon prochain, mais seulement de travailler pour le bien public, je m'arrête ici.

Agréez mes salutations démocratiques.

L. R.

Nyon, le 10 janvier 1859.

Dans le compte-rendu qui a été donné de l'assemblée populaire qui a eu lieu à Lausanne, le 8 janvier, on a avancé que les 200 révisionnistes qui formaient la colonne à son arrivée sur la place de la Riponne, se composaient principalement de gens de Nyon, de Vevey et de Rolle.

Pour l'honneur de notre localité, si mal jugée sur le vu de certains échantillons, il est bon que l'on sache, que le contingent de la grande armée révolutionnaire, venant de notre district, se composait de sept personnes de la commune de Nyon et deux de celle d'Eysins, dont on pourra donner les noms si besoin est, soit en tout neuf personnages, sans mandat de la population du district, quoiqu'ils

aient cru devoir se faire précédé d'un porte-écriveau (dit *la mort aux rats*), qui aurait pu faire croire que la colonne venait de notre contrée.

Il est vrai que quatre autres citoyens se sont rendus à Lausanne comme simples spectateurs; mais ils se sont abstenus de prendre part à la grande manifestation des *rénovationnistes désappoинtés*.

Nos populations ont trop de bon sens pour ne pas avoir deviné le but tout personnel de nos pré-tendus réformistes.

On assure que deux citoyens de notre ville qui ont été indiqués comme ayant signé la convocation du comité, ont protesté publiquement que cela n'était pas et qu'on les avait fait figurer à leur insu comme membres de ce comité.

Les passants s'arrêtent depuis quelques jours devant les vitrines des marchands de gravures de la ville, pour contempler une belle vue d'Ouchy avec son nouvel hôtel de Beau-Rivage.

Ce n'est pas Ouchy comme on le voit aujourd'hui, avec son chaos de décombres, mais bien ce ravissant site débarrassé de tout cet appareil de hangars et de matériaux de toutes sortes, où ne manque pas de se heurter le promeneur imprudent qui se permet un regard sur la belle nature qui l'entoure.

Ouchy et son Hôtel, tels qu'ils seront dans un ou deux ans, voilà ce que l'auteur a voulu rendre et à bien rendu.

Cette belle lithographie est due au crayon habile de M. Terry, d'après des dessins de M. Bonnet aidé du concours des architectes De la Harpe et Bertolini, chargés de la construction de l'Hôtel et de ses abords. Elle nous offre donc toutes les garanties de fidélité et de beauté désirables, et nous lui souhaitons, en conséquence, la bienvenue.

Nous croyons faire une chose agréable à notre public en lui communiquant ces quelques détails sur M. Vailati qui se fera entendre, dimanche prochain, dans le concert à l'Asile des aveugles.

Privé de la vue dès sa naissance, mais doué par la nature d'un rare talent musical, M. Vailati fut élevé dans l'institut des aveugles de Milan, où de grands maîtres l'initierent de bonne heure aux secrets de l'art et développèrent en lui cette puissance étonnante d'harmonies qu'il déploie sur la mandoline.

Il suffit de l'entendre pour se convaincre que l'éloge le plus flatteur est encore au-dessous de la réalité: M. Vailati est membre honoraire des premières académies musicales de l'Italie et de l'Allemagne.

(Communiqué.)

Le Congrès, l'Europe et l'Italie.

Pour consolider la paix, non-seulement en Italie, mais dans l'Europe entière, il faut émanciper la Vénétie. Mais quel est le moyen d'obtenir un résultat aussi inappréhensible? — Il n'en est qu'un, c'est de chercher à obtenir le consentement de l'Autriche, en lui donnant une large indemnité pécuniaire et en lui faisant voir, pour qu'elle puisse consentir à une semblable transaction, combien elle acquerrait d'estime et de considération par sa magnanimité. Par là même son honneur, loin de recevoir la moindre atteinte, brillera du plus grand éclat.

Que les grandes puissances fassent donc appel aux sentiments généreux de l'empereur François-Joseph, en lui énumérant les immenses avantages qui en résulteraient, et pour lui-même, et pour les souverains, et pour les peuples! Elles lui garantiraient le paiement de la somme convenue, si les intéressés ne l'effectuaient pas immédiatement. Tous les princes, les peuples mêmes seraient jaloux d'y contribuer, pour assurer partout la paix, le bonheur et la prospérité. Ce serait alors en réalité l'âge d'or. Plus de révoltes possibles! Amitié, sympathie, entente vraiment cordiale entre toutes les nationalités, consolidation de toutes les dynasties. François-Joseph, si antipathique aux Italiens, deviendrait alors leur ami. Qu'on ne se fasse pas illusion! Tant que la Vénétie ne sera pas rendue à la liberté, aucune paix ne sera durable et l'on aurait à déplorer une guerre générale avant qu'il soit longtemps.

Le congrès de 1860 doit donc réviser l'acte de 1815. Croit-on que la nation française qui a voulu Napoléon III, puisse permettre que la race napoléonienne soit à jamais exclue du trône de France? Un nouveau traité, qui conciliera tous les intérêts européens, doit être élaboré.

La question qui nous occupe sera affirmativement résolue, et l'empereur François-Joseph, loin d'être regardé comme le tyran des Italiens, serait proclamé leur Libérateur.

Puisse-nous voir notre vœu réalisé!

Un philanthrope.

MORGES, 4 janvier. — Froment, 3 fr. 20 à 3 fr. 45 le quartier (600 sacs). — Mûte, 2 fr. 90 à 3 fr. 00 le quart. (150 sacs). — Avoine, 1 fr. 15 à 1 fr. 30 le quart. (136 sacs). — Orge, 1 fr. 65 à 1 fr. 80 (50 sacs). — Pommes de terre, 1 fr. 40 à 1 fr. 60.

Pain moyen, 16 à 18 c. la livre. — Bœuf, 50 à 55 c. la livre. — Mouton, 60 c. — Veau, 50 à 55 c. la livre. — Beurre, 1 fr. 30 à 1 fr. 50.

Résumé de la foire du 11 janvier 1860.

La foire a été abondante en bétail: 207 vaches laitières, prix 3 à 500 fr., beaucoup de marchés; 27 paires de bœufs de travaux et gras, prix des maigres 7 à 800 fr., gras de 800 à 1100 fr., 30 génisses de 1 à 2 ans, prix de 150 à 200 fr., chevaux 70, prix de 5 à 600 fr., la vente des chevaux n'a pas été considérable, 613 porcs maigres, prix de 25 à 50 fr. pièce, beaucoup de marchés.

La Bourse a été hier très ferme et assez active sous l'influence de bruits favorables à un prochain arrangement. En revanche, la tenue de la Bourse de Vienne a été très faible et il y a eu une forte baisse.

PARIS, 12 janvier. — Consolidés, 95 1/2 — 3%. (comp.) 68 65. — 4 1/2% 96 80. — Mobilier, 775. — Autrichiens, 537. — Ouest-Suisse, 282.

ANNONCES

Concert à l'Asile des aveugles de Lausanne.

Les jeunes aveugles de l'Asile de Lausanne donneront dimanche prochain, le 15 courant, à 7 heures du soir, un concert avec le concours de M. Vuillati, artiste aveugle italien, jouant de la mandoline.

Prix du billet: 1 franc.

On peut se procurer des billets dans l'établissement.

RELATION

HISTORIQUE ET CRITIQUE DE LA

Campagne d'Italie en 1859

PAR
Ferdinand Lecomte,
capitaine fédéral.

PREMIER VOLUME

Ce volume, d'environ 200 pages grand in-8°, va jusqu'à la bataille de Magenta inclusivement, et est accompagné de 5 cartes et croquis.

Prix, 5 francs.

AGENDA DE POCHE POUR 1860

Contenant: le calendrier, un carnet pour noter ses affaires journalières; les principales foires; le service des postes dans le second arrondissement postal; le service du chemin de fer de l'Ouest et les prix des places; le service des divers bateaux à vapeur sur les lacs Léman et de Neuchâtel; le tout imprimé sur joli papier fin, satiné, format de poche, in-16, relié en carton, avec crayon; prix: 1 fr.

— Le même, avec papier blanc à la fin, relié en toile anglaise à patelettes; prix: 1 fr. 60 c.

— Le même, relié soigneusement en maroquin, de 2 fr. 40 c. et 3 fr.

— Le même, augmenté du **Système métrique suisse**, soit *Rapport des poids et mesures suisses en usage obligatoirement dans toute la Confédération suisse dès le 1^{er} janvier 1857*; — de réductions pour les nouvelles monnaies fédérales — et pour les anciens pots de Vaud, de Berne, fédéraux et libres de France; relié en toile anglaise, avec crayon; prix: 1 fr. 30 c.

— Le même, relié en toile anglaise à patelettes, 2 fr.

— Le même, relié en maroquin, de 3 fr. à 3 fr. 50 c.

Édité par le Dépot bibliographique de J. Chantrens, Cité, à Lausanne.

(Se trouve aussi en vente chez tous les libraires du canton.)

NOUVEAUTÉ ANGLAISE ET FRANÇAISE
aux magasins **LADERMANN**, marchand tailleur,
Grand-Chêne, 3, à Lausanne.

Spécialité sur mesure, vêtements confortables pour la saison au dernier genre.
Waterprof et paletots caoutchouc.

BUREAU DU CONSEIL DE SANTÉ

Le résultat de la première année de l'estivage de la Bréguzzaz paraît avoir satisfait la plupart de nos éleveurs de poulains, dont un assez grand nombre s'est déjà fait inscrire pour la seconde année. Cet empressement engage l'autorité sanitaire à ouvrir plus tôt que de coutume le registre d'inscription, afin d'avoir, si le nombre des poulains était très considérable, le temps d'aviser de bonne heure aux modifications que ce plus grand concours exigerait. MM. les éleveurs sont donc prévenus qu'ils peuvent dès ce jour se faire inscrire au bureau du Conseil de santé, soit en se présentant, soit par lettres *affranchies*, en indiquant exactement leurs nom et prénoms, domicile, le nombre, l'âge et le sexe de leurs poulains.

AVIS

La place de maître de langue française, de géographie, d'histoire, de dessin et de musique au collège-école moyenne d'Orbe étant vacante, l'examen de repourvure aura lieu le vendredi 30 mars prochain, dès les 9 heures du matin. Le traitement est de 1500 fr. Messieurs les aspirants sont priés d'envoyer leurs papiers, au moins huit jours à l'avance, au président de la commission.

UN MAITRE DE FRANÇAIS, capable d'enseigner cette langue à des Allemands, trouverait à se placer immédiatement et avantageusement dans un pensionnat près de Lausanne. S'adresser, *franco*, au bureau du journal, qui indiquera.

Société immobilière d'Ouchy

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. E. de Crousaz, *président*; C. Duplan, *vice-président*; E. Dapples, S. Boiceau, J. Pasche, G. Perdonnet; Bory-Hollard, *caissier*; L. Chappuis, *secrétaire*.

Seconde émission de 400 actions de 1000 fr.

La souscription aux actions de cette seconde émission, destinée à compléter le capital d'un million, est dès à présent ouverte chez MM. les membres du Conseil d'administration et spécialement chez le caissier de la société, à la Banque cantonale vaudoise, et chez MM. Marcel, Bugnon, Clavel et Carrard, banquiers à Lausanne.

Les versements sur les actions souscrites s'effectueront par dixièmes, de mois en mois, dès et compris le 15 janvier 1860. — MM. les souscripteurs auront toujours la faculté de se libérer par des versements anticipés. Les sommes versées produiront intérêt à 5% dès la date des versements jusqu'à la mise en activité de l'hôtel de Beau-Rivage, construit par la société.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LAUSANNOISE

La mise des bâtiments en démolition de la rue Haldimand continuera lundi 16 courant et jours suivants. Elle aura lieu sur place et au comptant. On misera lundi les portes, vitrages, devantures des magasins, escaliers, rampes en fer des dits, plombs, etc. On misera le lendemain mardi les tuiles, charpentes des combles, et poutraisons, faux planchers, etc.

Lausanne, le 12 janvier 1860. L. JOEL, architecte.

Société militaire du Cordon rouge des Amis de la plaine du Rhône à Crebelley.

Cette société, instituée tout récemment, a pour but l'exercice du tir à la carabine. Ses règlements ont reçu l'approbation du Conseil d'Etat. En conséquence nous invitons les amateurs du tir, ainsi que toutes les personnes qui désiraient s'en faire reconnaître, de bien vouloir le faire avant que le prix de réception augmentât, ce qui aura lieu sous peu, car l'extension que prend de jour en jour le nombre de ses membres nous assure des chances de succès et nous fait espérer que par la suite ce sera une institution très digne de son titre.

Les demandes d'admission doivent être adressées au président de la Société, M. Victor Rosset, ou au sousigné.

Pour le Conseil d'administration:

Louis CATHÉLAZ, secrétaire.

Crebelley, le 10 janvier 1860.

AVIS

MM. les actionnaires de la compagnie du LÉMAN qui voudront racheter, au taux ordinaire, leurs droits de passages sur les bateaux de cette compagnie, pourront se présenter, munis de leurs titres, chez MM. Félix Marcel et fils, banquiers à Lausanne, du 16 au 31 janvier courant. Après ce terme il ne sera plus admis de demandes de rachat.

Une **DÉMOISELLE**, partant pour la Hongrie, jeune femme, vers le milieu de février, désire une compagnie de voyage. S'adresser à l'ancien préfet Dubey, à Gletterens près Payerne, qui indiquera.

Terrain des Fortifications DE GENÈVE

Quelques personnes s'étant déjà adressées au département des Travaux publics pour demander encore la mise en vente de parcelles des terrains provenant des fortifications, le Conseil d'Etat informe le public qu'il se propose de faire procéder, au commencement de mars prochain, à de nouvelles adjudications.

Les particuliers et les sociétés qui désireraient, pour cette époque, la mise en vente d'autres parcelles de ces terrains, sont invités à faire parvenir au Conseil d'Etat leurs demandes et leurs offres par l'intermédiaire de la chancellerie du département des Travaux publics.

Le chancelier, Marc VIRIDET.

D'honnêtes et braves **DOMESTIQUES** des deux sexes, pour conditions diverses sont toujours inscrits et cherchent des places par l'entremise de M. C. Reber, à Agiez sur Orbe. — Ecrire *franco*.

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX de CHALMEN, à ROUCHE.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épaisser et les rendent souples et brillants, et empêchent le blanchiment. GARANTIE.

Prix du flacon: 3 fr.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt dans toutes les villes de France; à Lausanne, chez M. Matty, coiffeur-parfumeur. (Ecrire *franco*.)

POMMADE DUPUYTREN,

de MALLARD, pharmacien-lauréat, chimiste, à Paris. — Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en prévent et en arrête la chute et la décoloration. — Seul dépôt, à Lausanne, chez Sudheimer, coiffeur, rue du Pont, 16. Prix: 2 fr. 50.

SAVONULE LEBEL DE COPAHU PUR

approuvé par la Faculté de Médecine de Paris comme supérieur à toutes capsules ou injections pour guérir en peu de jours les malades les plus invétérées. Prix: 4 fr. la boîte.

DÉPÔT POUR LE CANTON
chez M. DÉBELÉ, ancienne pharmacie Bischoff, à Lausanne.

Bourse de Genève du 12 janvier 1860.

| ACTIONS INDUSTRIELLES | Demandé | Offert |
|--|---------|--------|
| Genève à Lyon | >>> | >>> |
| Ouest-Suisse | 277 50 | 280 >> |
| Centrale-Suisse | >>> | 450 >> |
| Nord-Est | 475 >> | >>> |
| Paris à Lyon et Méditerranée | 912 50 | 920 >> |
| Paris à Orléans | >>> | >>> |
| Midi | >>> | >>> |
| Autrichiens | >>> | >>> |
| Lombard-Vénitien et Sud-Autriche | 561 25 | 562 50 |
| Sarragosse | 451 25 | 455 >> |
| Mobilier français | 745 >> | 760 >> |

EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES

| | | |
|-------------------------------|---------|-----------|
| 4 % Genevois | 73 >> | 74 >> |
| 5 % Piémontais | >>> | 82 1/2 >> |
| Ville de Turin | 407 50 | 408 75 |
| Ouest-Suisse 1854 | 402 50 | 406 25 |
| Idem 1856-57 | 395 >> | 397 50 |
| Lyon-Geneve (nouv.) | 285 75 | 290 >> |
| Banque du Commerce | >>> | 1225 >> |
| Lombard-Vénitien | 252 50 | 253 75 |
| Sarragosse | 252 50 | 253 75 |
| Jouissance Sétif | 20 >> | 22 50 |
| Comptoir d'escompte | 1240 >> | 1250 >> |

Bourse de Paris le 11 janvier 1860.

| | | | |
|---------------------------|---------|--------------------------|--------|
| Consolidés | >>> | Méditerranée | 920 >> |
| 3 % | 68 55 | Midi | 507 50 |
| 4 1/2 % | 97 >> | Ouest français | 568 75 |
| Mobilier | 757 50 | Grand Central | >>> |
| Orléans | 1382 50 | Autrichiens | 535 >> |
| Victor-Emmanuel | 406 25 | Ouest-Suisse | >>> |
| 5 % Piémontais | >>> | Central-Suisse | >>> |

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS